

Pharma **NEWS**



Protection des données personnelles au Maroc : un enjeu majeur dans l'ère numérique

- ◆ Chronique
- ◆ Revue de presse
- ◆ Dates à retenir

Ancienne Pharmanews

Protection des données personnelles au Maroc : un enjeu majeur dans l'ère numérique

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Dans un monde de plus en plus connecté, la protection des données personnelles est devenue un enjeu crucial. Au Maroc, cette question a été prise au sérieux avec l'adoption de la Loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Entrée en vigueur en 2009, cette loi vise à garantir les droits et libertés des individus, tout en assurant un environnement numérique sûr et fiable.



La loi marocaine définit clairement ce qu'est une donnée à caractère personnel et énumère les droits des individus, tels que le droit d'accès, de rectification, d'opposition ou encore le droit à l'effacement. Elle impose également des obligations aux responsables du traitement, qui doivent mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données.

Pour veiller au respect de cette législation, une autorité de contrôle indépendante a été créée : la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP). Cette commission a pour mission de veiller au respect de la loi, de recevoir et d'instruire les plaintes, et de sensibiliser le public aux enjeux de la protection des données.

Malgré ces avancées législatives et institutionnelles, des défis persistent. La numérisation rapide de l'économie marocaine, l'essor du e-commerce et des services en ligne entraînent une multiplication des traitements de données à caractère personnel. Il est donc essentiel de renforcer la sensibilisation des citoyens, des entreprises et des administrations aux enjeux de la protection des données.

La protection des données personnelles est un processus continu qui nécessite une adaptation constante aux évolutions technologiques et aux nouveaux modèles économiques. Le Maroc s'est doté d'un cadre juridique solide, mais il reste encore beaucoup à faire pour garantir une protection effective des données personnelles. La coopération entre les acteurs publics et privés, ainsi qu'une veille technologique permanente, sont indispensables pour relever les défis posés par l'intelligence artificielle, la

blockchain et les autres technologies émergentes, ainsi que les tendances en matière de protection des données à l'échelle mondiale.

L'intelligence artificielle (IA) nécessite d'énormes quantités de données pour s'entraîner et s'améliorer, ce qui pose des questions sur la provenance de ces données et leur caractère personnel. Ses algorithmes peuvent prendre des décisions ayant un impact sur la vie des individus (recrutement, octroi de crédit, etc.), nécessitant des mécanismes garantissant la transparence et l'équité de ces décisions. L'IA peut également renforcer les biais existants et discriminer certains groupes si les données utilisées pour l'entraîner ne sont pas représentatives.

Quant aux défis posés par la blockchain, ils sont multiples. Bien que cette technologie offre une grande sécurité, la nature immuable des données peut compliquer la correction d'erreurs ou la suppression de données obsolètes ou incorrectes. L'anonymisation complète peut également être difficile à garantir, exposant potentiellement les identités des utilisateurs.

La multiplication des objets connectés augmente les risques de piratage et de violation de la vie privée. L'utilisation de données biométriques (empreintes digitales, reconnaissance faciale) soulève des questions concernant la protection de ces données sensibles et leur utilisation potentielle à des fins de surveillance.

Les pharmaciens recevront bientôt une correspondance signée par la CNDP et le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens les invitant à se conformer à la Loi n°09-08. Tout traitement des données à caractère personnel effectué dans une pharmacie doit être notifié à la CNDP pour respecter cette loi.

Afin de simplifier la procédure de notification en ligne des traitements de données à caractère personnel effectués au sein des pharmacies, la CNDP, en collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, a mis en place une plateforme dédiée. Cette initiative vise à permettre à l'ensemble des pharmacies de se conformer aux obligations légales avant la date butoir du 15 février 2025.

À titre d'exemple, les pharmacies équipées d'un système de vidéosurveillance doivent, dans un premier temps, effectuer une déclaration de conformité à la loi 09-08. Par la suite, elles sont tenues de notifier le traitement de ces données en application de la décision N°350/213 du 31 mai 2013.

Cette démarche, qui témoigne de l'importance accordée à la protection des données personnelles, est à saluer. Bien que des difficultés puissent survenir lors de la mise en œuvre, la mobilisation conjointe de la CNDP et des instances professionnelles devrait permettre d'accompagner efficacement les pharmaciens dans cette transition. L'objectif commun est d'assurer le respect des droits et libertés des citoyens en matière de protection de leurs données personnelles.

Liens :

Site internet de la CNDP : cndp.ma

Plate forme dédiée aux-professionnels de santé : sante.cndp.ma

Les secrets du Lénacapavir, médicament élu avancée scientifique de l'année par Science

Le Lénacapavir est considéré par la revue Science comme la découverte scientifique la plus importante de 2024. Ce médicament antirétroviral se distingue par sa capacité à prévenir efficacement l'infection par le VIH, avec une injection semestrielle réduisant les infections à presque zéro chez les femmes et 99,9 % d'efficacité chez d'autres groupes à risque.

Le Lénacapavir est un inhibiteur de la capsid virale, une structure essentielle au cycle de vie du VIH. En déstabilisant la capsid, il empêche le virus de transporter son matériel génétique dans la cellule hôte et bloque la maturation de nouveaux virions. Cela le rend particulièrement efficace contre les souches résistantes à d'autres traitements.

Un avantage majeur de ce médicament est son administration semestrielle, contrairement aux doses quotidiennes des autres antirétroviraux. Ce mode d'administration contribue à améliorer l'adhérence au traitement.

Actuellement, le Lénacapavir est destiné aux patients présentant une résistance à d'autres médicaments. Son utilisation dans la prophylaxie pré-exposition (PrEP) est en cours d'étude, avec des résultats prometteurs montrant une réduction significative du risque d'infection par le VIH. Des essais cliniques, tels que PURPOSE 1 et 2, ont démontré une efficacité impressionnante, ce qui a conduit l'OMS à le considérer comme une avancée majeure dans la prévention du VIH.

Bien que son utilisation préventive ne soit pas encore approuvée, elle est attendue d'ici 2025. Toutefois, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour confirmer son efficacité et sa sécurité à long terme.

Source : ouest-france.fr

Antiépileptiques : l'ANSM impose de nouvelles règles de prescription

À partir du 6 janvier, la France durcit les conditions de prescription des médicaments anti-épileptiques à base de valproate, comme Dépakine, en raison des risques de malformations et de troubles neurodéveloppementaux pour les fœtus. Depuis des années, ces risques sont connus pour les femmes prenant ces médicaments avant et pendant leur grossesse. Désormais, les soupçons s'étendent aux hommes traités pour l'épilepsie.

Jean-Marc Laurent, dont la fille Margaux souffre de troubles cognitifs, s'interroge sur la possibilité d'une transmission des effets du valproate du père à l'enfant. Marine Martin, présidente de l'Apesac (Association d'Aide aux Parents d'Enfants souffrant du Syndrome de l'Anti-Convulsivant), soutient cette hypothèse en évoquant un phénomène épigénétique où «le sperme imprégné de valproate pourrait intoxiquer le fœtus».

Bien que cela ne soit pas totalement prouvé, une étude scandinave indique un risque accru de troubles neurodéveloppementaux chez les enfants de pères sous valproate. L'Agence de sécurité du médicament impose donc que la première prescription de ces médicaments soit faite par un spécialiste et que les patients, y compris les adolescents et les hommes susceptibles de devenir pères, soient mieux informés des risques.

Source : Franceinfo

L'ANSM s'est prononcée sur la mise en œuvre de la substitution de plusieurs médicaments biologiques similaires.

Le 20 décembre, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a rendu un avis favorable pour la substitution par les pharmaciens des médicaments biosimilaires des groupes téraparatide (Forsteo), étanercept (Enbrel) et adalimumab (Humira), avec une restriction pour ce dernier groupe concernant les volumes d'injection. Un avis

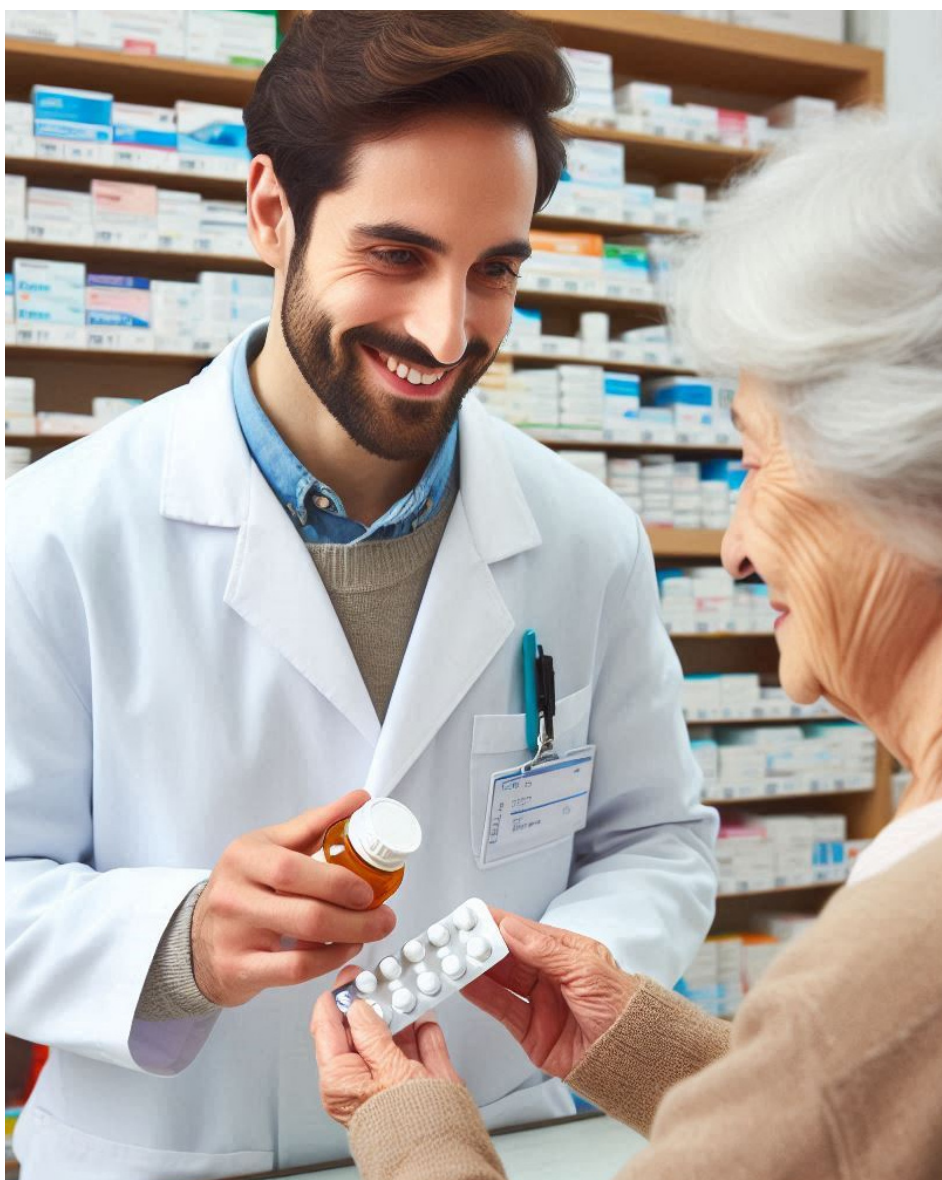
positif a également été donné pour l'époétine (Eprex) et l'énoxaparine (Lovenox).

Pour la follitropine alfa (Gonal-F), la substitution est possible sous certaines conditions : assurer la continuité du traitement, s'assurer que le patient dispose du stylo adapté, et accompagner le patient dans l'apprentissage du nouvel appareil et du protocole de stimulation ovarienne.

L'ANSM exclut pour l'instant la substitution des insulines asparte (NovoRapid), glargine (Lantus 100 unités/ml) et lispro (Humalog), en raison des risques d'effets indésirables graves et des difficultés à équilibrer la glycémie chez certains patients vulnérables.

La substitution de ces médicaments biosimilaires par les pharmaciens ne sera effective qu'après la publication d'un arrêté ministériel. Ces nouveaux médicaments pourraient rejoindre d'autres biosimilaires déjà substituables en officine, comme le filgrastim (Neupogen) et le pegfilgrastim (Neulasta).

Source : lemoniteurdespharmacies.fr



Dates à retenir



MED EXPO

TANGER 2025

4ÈME ÉDITION

LE SALON MÉDITERRANÉEN
RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE

**ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE PRISE
EN CHARGE DE LA MALADIE CANCÉREUSE !**



17 - 18 JANVIER 2025
ROYAL TULIP CITY TANGER



NUMÉRO D'APPEL
+212666-662814

INSTALLER SIGMAPHARM



GET IT ON
Google Play



Download on the
App Store



INSTALLER SIGMAPHARM



+212666-662814
ИЛИ ЧЕРЕЗ D.АББЕР



ROYAL TULIP CITY TANGER
17 - 18 JANVIER 2025



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس
Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE
SUD MÉDITERRANÉENNE | AFRICAINE

officine 2025 EXPO

22^{ème} ÉDITION



07-08
février



PHARMA
AFRICA
MEETING
06 février

AU PALAIS DES CONGRÈS MANSOUR EDDAHBI | MARRAKECH
CONFÉRENCES | ATELIERS | EXPOSITIONS | BtoB



**TELECHARGER
LE PROGRAMME**

EASU.COM +212 5 22 25 76 72 | +212 6 60 13 44 96 | Contact@easy-com.ma

WWW.OFFICINEXPO.COM